

Challenge DE LA Mobilité

SOPHIA ANTIPOLIS



Du 15 au
19 sept.
2025

Mode d'emploi établissements

Le Challenge Mobilité de Sophia Antipolis est une initiative lancée en 2016 par l'ADEME et Sophia Club Entreprises, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. En 2025, le challenge propose aux établissements d'organiser, tout au long de la Semaine de la Mobilité, un défi collectif sur le thème des mobilités alternatives.

Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun(e) la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre.



COMMENT ÇA MARCHE

Les établissements s'inscrivent et mobilisent leurs salariés pour la semaine de défi.



J'INSCRIS MON ÉTABLISSEMENT ET J'ORGANISE L'ÉVÉNEMENT !

1. Inscription sur la plateforme web : www.challenge-mobilite-sophia.fr
2. Communication en interne via les outils disponibles dans votre espace référent.
3. Relances et invitations à participer à l'expérience.
4. À partir du 15 et jusqu'au 19 septembre, incitation des salariés à venir renseigner leurs trajets alternatifs sur le site internet à l'aide du lien disponible sur mon espace référent.
5. Organisation d'animations (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
6. Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au 26 septembre 2025.



LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

La mobilisation des salariés sera récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (moyenne par jour des salariés venus en mode alternatif / effectif présent). En cas d'égalité, le nombre de kilomètres réalisés par les automobilistes réguliers qui auront changé de mode de transport pour l'occasion départagera les ex aequo.

Tous les salariés venant au travail autrement qu'en voiture sont comptabilisés, qu'ils le fassent spécifiquement pour le challenge ou tous les jours.

Les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie organisée le 3 octobre. Voir les modalités du classement dans le règlement du challenge disponible sur le site www.challenge-mobilite-sophia.fr



CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différentes tailles d'établissements, 4 catégories sont définies :

- De 1 à 19 salariés
- De 20 à 99 salariés
- De 100 à 499 salariés
- Plus de 500 salariés



Inscrivez-vous au Challenge sur :
www.challenge-mobilite-sophia.fr



SOPHIA
CLUB
ENTREPRISES

